

Département du Var CANTON DE VIDAUBAN Commune de LORGUES		<i>République Française</i> COMPTE RENDU des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mille dix-neuf, le 14 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LORGUES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le hall du Centre Culturel, sous la présidence de Monsieur ALEMAGNA Claude, Maire.		
Nombre de conseillers en exercice : 29		date de la convocation : 5 novembre 2019
PRESENTS (21)	Mmes et MM. ALEMAGNA, MENET, MICHEL, FIORINI, AUGUIN, VIGNAL, RIBARIC, WECKMANN, BERTEAS, DUBOIS, PORLIER, PELLETIER, FAVARD, BERTRAND, HERY, RUDEL, ACCIARI, HONTA, CHAMBON, MEYER, GALLET	
ABSENTS (2)	FORME, DEBEDA	
EXCUSÉE (1)	THUILLIER	
REPRÉSENTÉS (5)	GROUILLER par MENET, VERHEYDE par MICHEL, LOUSSIF par RIBARIC, PERRIN par ALEMAGNA, AUGUSTE par MEYER	
Secrétaire de séance	Mme VIGNAL	

PROCES-VERBAL

M. le Maire ouvre la séance à 18h30.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 3 octobre dernier. Aucune observation.

Mis au vote, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 3 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

1 – RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DE DRACENIE PROVENCE VERDON AGGLOMERATION (D.P.V.A.)

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités de Dracénie Provence Verdon Agglomération, dont une synthèse a été transmise par mail à chaque Conseiller.

M. MEYER : Comme toutes les années, le rapport qui nous est présenté est très dense. Nous apprécions les importants efforts financiers pour réaliser des travaux d'aménagement et de modernisation en matière de collecte et de tri des déchets. Néanmoins comme toujours, nous avons l'impression que Lorgues n'est que très peu considérée. En effet, bien que nous fassions partie des 6 villes d'appui retenues par le SCOT, notre commune n'est retenue pour aucun des grands projets d'équipement et de services permettant de renforcer le potentiel économique, accroître l'emploi et nos équipements, contrairement Aux Arcs, Le Muy, Vidauban. Malgré le partenariat entre la Mairie, le lycée de Lorgues et le Campus du numérique, la commune n'est pas retenue pour l'augmentation du débit Internet, passant même derrière les communes de Bargème, La Roque Esclapon, Comps sur Artuby et la Bastide.

En matière d'équipement sportif, nous déplorons une fois de plus que notre piscine communautaire ne soit toujours pas couverte, ce qui pénalise lourdement la pratique de la natation pour nos nombreux scolaires et l'ensemble de la population. Dans le cadre de votre délégation à l'habitat, pouvez-vous nous préciser quelles ont été vos propositions dans l'élaboration du nouveau programme de l'habitat et plus précisément pour notre commune ?

Monsieur le Maire : La commune de LORGUES était très en avance sur ces communes qui viennent d'arriver dans l'agglomération et avait moins de besoins.

On ne peut pas comparer Lorgues et les communes des Arcs et du Muy situées sur des axes routiers et autoroutiers d'importance nationale et internationale. A Lorgues, on a fait le choix, bien avant que j'arrive aux responsabilités, de créer non pas une zone industrielle mais une zone d'activités pour nos artisans et développer une économie touristique verte.

Nous avons prévu et matérialisé une ZAE au PLU, quartier de Valmouissine Est, où il existe déjà la déchetterie, et où nous menons une politique d'acquisitions foncières, afin que la DPVA puisse porter des projets prochainement.

Pour la fibre, c'est de la compétence de France Télécom qui mène les travaux actuellement dans Lorgues, elle sera là en 2020.

En ce qui concerne la piscine, j'avais proposé sa couverture dès 2008. On n'a pas eu gain de cause, mais je n'ai pas abandonné, et cela fera toujours partie de mon programme, si je me représente. J'ai demandé que soit mis en place un plan piscine sur l'agglomération, c'est pour cela que le projet de centre aquatique de Draguignan n'a pas abouti. Vidauban aussi souhaite la couverture de sa piscine.

Sur Lorgues, on a posé la 1^{ère} pierre pour 132 logements à la Muscatelle, on a signé un permis de construire à Climènes pour 70 et 34 logements, plus un pôle médical (avec un retard dû à des études archéologiques). Il y a un nouveau projet sur Saint Honorat pour 34 logements avec les 17 logements de la résidence autonomie. Avec le transfert de l'EHPAD de Notre Dame des Anges cela fera 75 lits. Et enfin, un nouveau programme sur l'actuelle coopérative vinicole pour une cinquantaine de logements. Tous ces logements seront en mixité sociale. A terme, toutes les demandes des ménages lorguais (entre 150 et 160) seront satisfaites.

M. MEYER : Lorgues est qualifiée de ville d'appui par le SCOT, que signifie cette appellation ?

Monsieur le Maire : Ce sont les villes autour de 10 000 habitants piliers de l'agglomération.

2 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 : COMMUNE

Mme FIORINI présente le budget supplémentaire 2019 de la commune.

M. MEYER : Toutes les questions ont été posées en commission des finances.

Le Conseil municipal approuve ce budget à l'unanimité.

3 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 : SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Mme FIORINI présente le budget supplémentaire 2019 du service public de distribution d'eau potable.

Mme GALLET : Vous avez porté au budget 220 000 € de recherche en eau et forage, c'est en effet une priorité, quels sont les résultats de ces recherches ?

Nous constatons qu'en investissement, vous inscrivez 1 650 000 € de dépenses nouvelles, elles arrivent malheureusement un peu tard, car, compte tenu des délais pour l'ouverture d'un chantier, cela nous semble bien ambitieux, voire irréalisable dans l'immédiat.

Et enfin où la construction du futur réservoir est-elle prévue ?

Monsieur le Maire : Vous savez comment nous devons opérer. Tout d'abord, on inscrit les crédits, on monte les marchés publics, et seulement après on peut lancer les travaux. Donc il s'agit d'engagement de crédits pour le lancement des travaux et non pas de réalisations de travaux. La recherche en eau n'a pas commencé, nous sommes au stade des études. Après le 1^{er} janvier ce sera l'agglomération qui portera ce projet, si les choses ne changent pas d'ici là.

On a prévu une mini station pour le hameau de Vignaubière et la reprise de tout le réseau de la vieille ville. Le réservoir sera construit à la Faou : nous avons le terrain dans le périmètre de protection, et l'enquête publique a déjà été menée.

Le Conseil municipal approuve ce budget à l'unanimité.

4- BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Mme FIORINI présente le budget supplémentaire 2019 du service public d'assainissement.

Le Conseil municipal approuve ce budget à l'unanimité.

5- BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 : SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Mme FIORINI présente le budget supplémentaire 2019 du service extérieur des pompes funèbres qui est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

6 - TARIFS DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX

Il est proposé de reconduire les tarifs 2019 à savoir :

SALLE D'EXPOSITION	GRATUIT
CANTINE	
. enfants	2,50 €
. adultes	5,60 €
. enfants (demi tarif raison médicale)	1,25 €
SERVICES GENERAUX	
Frais de photocopie : la photocopie	0,18 €
DROITS DE VOIRIE	
Terrasse, le m ² par an	28 €
Marché le ml /jour avec minimum de 7,50 € sans prestation	2,50 €
Marché le ml/jour avec minimum de 9,00 € avec prestation	3 €
(eau, électricité)	
Cirques	60 €

Kiosque, forfait par mois	80 €
Panneau publicitaire, le m ² par an	275 €
Panneau publicitaire professionnel	880 €
Exposition voitures par jour	20 €
Véhicule pizza et divers, forfait annuel	360 €
TAXES FUNERAIRES	
Mise en bière H.T.	40 €
Vacation de police municipale	25 €
Transport en ville (convoi domicile, église, cimetière ou domicile cimetière) H.T.	140 €
Transport de corps en ville, corps venant de l'extérieur H.T. (prise en charge église / cimetière)	120 €
Transport de corps (hors commune) défunt hors commune H.T.	120 €
Dépose et repose de dalle H.T.	90 €
Ouverture et fermeture de caveau H.T.	80 €
Creusement pleine terre H.T.	140 €
Creusement fosse commune H.T.	46 €
Exhumation (décès de moins de 5 ans)	150 €
Exhumation (décès de plus de 5 ans)	100 €
Exhumation pour réduction	200 €
Jardin du souvenir H.T.	10 €
Dépositaire (prêt d'un enfeu) H.T.	50 €
Fosse commune	46 €
Concession le m ² (30 ans)	160 €
Caveau 3 places H.T.	2000 €
Caveau 6 places H.T.	2600 €
Columbarium 1 case pour 2 urnes (15 ans)	800 €

Monsieur le Maire : Je suis fier de n'avoir jamais touché au prix du ticket de cantine.

Le Conseil municipal approuve ces tarifs à l'unanimité.

7- MODIFICATION DE L'EFFECTIF DU PERSONNEL COMMUNAL

Mme DUBOIS expose que pour assurer la promotion interne de trois agents techniques, il est nécessaire de créer trois emplois d'Agent de maîtrise territorial.

Accord unanime du Conseil municipal.

8- AVIS SUR LA DEROGATION DU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNEE 2020

M. MICHEL expose que le supermarché CASINO a demandé une dérogation en 2020 pour les dimanches 12 avril, 31 mai, 5, 12, 19 et 26 juillet, 2, 9, 16 et 23 août, ainsi que les 20 et 27 décembre.

M. le Maire : Tout le monde ne respecte pas la réglementation, comme le nouveau boulanger. Casino est ouvert les dimanches matin. Cette dérogation porte sur une ouverture les dimanches toute la journée.

Le Conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

9- REPRISE DES COMPETENCES OPTIONNELLES 1, 2, 3, 4 DU SYMIELECVAR PAR LA COMMUNE DES SALLES SUR VERDON

Monsieur le Maire expose que la commune des SALLES SUR VERDON souhaite reprendre à son compte les compétences optionnelles 1, 2, 3, 4 du SYMIELECVAR.

Mme GALLET : Compte tenu que la commune de Lorgues est adhérente et donc représentée au SYMIELECVAR, quelles sont les raisons qui ont été invoquées par la commune Des Salles pour justifier la reprise en direct de certaines compétences ?

Monsieur le Maire : Non, on ne sait pas.

Le Conseil municipal approuve cette reprise à l'unanimité.

10- REPRISE DE LA COMPETENCE N°1 « EQUIPEMENT DE RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC » PAR LA COMMUNE DE SOLLIES PONT

Monsieur le Maire expose que la commune de SOLLIES PONT souhaite reprendre à son compte la compétence optionnelle n°1 « Equipement de réseaux d'éclairage public » du SYMIELECVAR.

Le Conseil municipal approuve cette reprise à l'unanimité.

11- TRANSFERT DE COMPETENCES OPTIONNELLES DE LA COMMUNE DU RAYOL CANADEL AU PROFIT DU SYMIELECVAR

Monsieur le Maire expose que la commune du RAYOL CANADEL a adopté le transfert des compétences optionnelles n°1 « Equipement de réseau d'éclairage public » et n°8 « maintenance du réseau d'éclairage public » au profit du SYMIELECVAR.

Le Conseil municipal approuve ce transfert à l'unanimité.

12- TRANSFERT DE COMPETENCE OPTIONNELLE DE LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS AU PROFIT DU SYMIELECVAR

Monsieur le Maire expose que la commune de ROQUEBRUNE SUR ARGENS a acté le transfert de la compétence optionnelle n°6 « Organisation de la distribution publique du gaz » au profit du SYMIELECVAR.

Le Conseil municipal approuve ce transfert à l'unanimité.

13- VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE L1423 ET 1424

Monsieur le Maire expose qu'il est proposé de vendre à Monsieur Patrick NICOLLE, propriétaire riverain, un délaissé de terrain de 25 m² cadastré L 1423 (lot A : 8 m²) et 1424 (lot C : 17 m²) au chemin de l'Etang, moyennant le prix de 840 € qui couvre les frais engagés par la commune pour cette procédure. L'estimation du Domaine est de 25 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la vente de cette parcelle.

14- CREATION DES BUDGETS ANNEXES « CONVENTIONS DE GESTION » POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Mme AUGUIN expose qu'au 1^{er} janvier 2020 si la législation demeure en l'état, et conformément aux dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les compétences « eau potable » et « assainissement collectif » seront transférées à Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa). Pour ce faire, les communes doivent créer des budgets annexes « convention de gestion », distincts de leur budget principal, un concernant l'eau potable et l'autre pour l'assainissement, relevant de l'instruction comptable M49.

Monsieur le Maire : Il est clair que nous ne sommes pas d'accord. La loi NOTRe a été votée en 2015. Après un premier passage au sénat, il a été demandé que le transfert soit optionnel. Il y a des petites communes que ça intéresse, mais d'autres comme la nôtre qui auraient préféré garder leur service. Mais en attendant, c'est la loi. Les députés suivront-ils les sénateurs ? Il pourrait y avoir des aménagements, subdélégation de la mission par l'agglomération qui conserverait la maîtrise d'ouvrage. On serait plus ou moins sous tutelle.

Mme GALLET : Cela ne nous ferait pas faire d'économie, ce serait juste une mise sous tutelle.

Monsieur le Maire : Tout à fait. Le personnel aussi est inquiet sur sa façon de travailler. Devront-ils intervenir sur d'autres territoires ? On avait déjà connu ça avec les ordures ménagères. J'en suis le premier désolé, j'ai toujours défendu la régie communale. Et le problème sera : quel sera le prix de l'eau ?

M. MEYER : Pendant cette période transitoire d'une année, ces conventions de gestion qui seront conclues entre l'agglomération et les communes adhérentes concernent-elles également les communes qui actuellement ont déjà délégué la gestion de ces services ?

Monsieur le Maire : Oui cela concerne uniquement la régie.

M. MEYER : Les budgets annexes qui seront créés par la communauté d'agglomération seront-ils néanmoins individualisés par commune, ou n'y aura-t-il qu'un budget global pour l'ensemble des communes ?

Monsieur le Maire : Ce sera individualisé par commune.

M. MEYER : Nous avons, comme vous, toujours été contre ce transfert de compétences. Nous voterons donc contre, même si c'est la loi. Ils auraient dû voter aussi le transfert des eaux pluviales, là on aurait été pour.

Monsieur le Maire : Exactement, mais attendez il y a mieux : La morale de l'histoire, c'est qu'on nous prend ce qui rapporte et qu'on nous laisse ce qui coûte. Les bornes à incendie qui sont sur le réseau d'eau restent à notre charge. Ils veulent tuer les communes. Et encore, on n'est pas endetté. Certaines communes vont se trouver dans une situation difficile.

Le Conseil municipal approuve la création de ces budgets annexes par 23 voix contre 3 (MEYER, AUGUSTE, GALLET).

15 – CONVENTION D'ADHESION DE LA MAIRIE DE LORGUES AU SERVICE D'AIDE A LA BONNE GESTION DES ARCHIVES PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DU VAR

Mme DUBOIS expose que le Centre de Gestion du Var a créé un nouveau service d'aide à la bonne gestion des archives, ouvert aux Collectivités Territoriales et Etablissements Publics. L'adhésion est facultative et seule la réalisation de prestations est payante.

M. MEYER : Actuellement, comment sont tenues les archives de la commune, notamment pour le tri, le traitement obligatoire des archives ?

Monsieur le Maire : Il y a un personnel qui s'en occupe, qui est formé pour ça.

M. MEYER : A l'heure actuelle, les Mairies passent par une numérisation de leurs documents pour un archivage optimisé, le CDG propose-t-il cette même solution d'archivage ?

Monsieur le Maire : Nous avons commencé la numérisation. Mais cette convention est faite pour nous fixer un cap. Notre tri se fait avec l'accord des Archives Départementales.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h05.